

ANALYSE

QUI VEUT LA PEAU DU SERVICE PUBLIC ?



INTRODUCTION

Dans les discours politiques, il ne viendrait à l'idée à aucun parti (ou presque) d'affirmer vouloir supprimer les services publics. Pourtant, l'action politique, elle, prouve le contraire, sous l'impulsion notamment de l'Union européenne.

UNE PRIVATISATION À PETIT FEU

Dans quelques années, le secteur ferroviaire sera totalement libéralisé en Europe. Il y a deux ans, les États européens adoptaient en effet le quatrième paquet ferroviaire. Cette série de directives les obligera à procéder à des appels d'offres pour l'exploitation de toutes les lignes de leurs réseaux ferrés d'ici 2023. Précédemment, l'Union européenne avait déjà fixé à 2007 et 2010 la limite d'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de marchandises (fret) et des services internationaux de transport de passagers.

Ces vingt dernières années, ce sont d'abord les secteurs des télécoms, puis de l'énergie et de la poste qui ont été libéralisés en Europe et avant eux, en Belgique, les institutions d'investissement ou de crédit (SNI, CGER, Crédit communal par exemple).

Mais au fond, de quoi parle-t-on lorsqu'on évoque le service public ? Jacques Chevallier, directeur du CERSA¹ et professeur à l'Université Paris II le définit comme « un ensemble d'activités considérées comme étant d'un intérêt commun et devant être à ce titre pris en charge par la collectivité.² »

Cela comprend donc les biens communs des citoyens qui permettent de garantir leurs besoins essentiels, à savoir l'éducation, la santé, les moyens de communication, de transport et de fourniture d'énergie.

À l'issue de la ratification de cette ultime étape vers la fin du monopole public du train, la commissaire aux Transports Violeta Bulc déclarait que « *jusqu'à maintenant, le secteur n'avait pas vraiment été incité à répondre à la demande des consommateurs et par conséquent, il a vu sa part de marché diminuer constamment. L'ouverture progressive du marché devrait améliorer les performances des services ferroviaires.*³ »

¹ Centre d'études et de recherches de science administrative.

² J. Chevallier, Les nouvelles frontières du service public, Regards croisés sur l'économie, La Découverte, 2007

³ Commission européenne, Communiqué de presse "Transport ferroviaire: une meilleure qualité de service grâce à un accord historique", 20 avril 2016 Transport ferroviaire: une meilleure qualité de service grâce à

POUR UN SERVICE MOINS CHER ?

Lors de chaque ouverture à la concurrence, est mis en avant, la promesse d'un service de meilleure qualité et surtout d'une baisse des tarifs pour l'utilisateur désormais considéré comme un vulgaire consommateur.

Mais ces prédictions se sont-elles confirmées ? Christophe Goethals, économiste à l'ULB et au Centre de recherche et d'information socio-politiques avait étudié ces questions en 2006⁴.

Et il se révèle que plus de dix ans plus tard, les conclusions sont similaires. Selon lui, « *il est aujourd'hui impossible d'identifier une cause à effet entre ces réformes et la baisse des prix, ou bien même, une augmentation de la qualité de services pour les citoyens. Les évolutions sont très disparates selon les secteurs.* »

D'après les travaux du chercheur, le prix de la téléphonie a fortement baissé. Mais ce phénomène s'explique avant tout par un important bond technologique dans ce domaine. « *Le prix de l'énergie est quant à lui, très dépendant du prix de l'électron. Il y a des résultats contradictoires. Par exemple, ce sont dans les pays où on est allé le plus loin dans la libéralisation que les prix ont le plus augmenté* » explique-t-il.

En Belgique, dans les années qui ont suivi la libéralisation du marché (2003 en Flandre, 2007 en Wallonie) les dépenses des ménages Belges en gaz et électricité ont augmenté entre 2003 et 2009 de pas moins de 40 % (30 % quant à leur revenu disponible)⁵.

L'Union européenne, plus de 20 ans après les débuts de ces processus de privatisation n'en a pourtant jamais évalué les conséquences. Seuls les indices de prix du gaz et de l'électricité sont recensés sur son site internet de statistiques (ec.europa.eu/eurostat), alors que cette politique, elle, suit son cours.

« *En réalité dans notre pays, les prix ont monté pour les particuliers, mais ils ont baissé pour les entreprises. Il y a eu une véritable ingénierie de la tarification et un gros consommateur paie moins cher. Ce type de pratique est beaucoup plus poussé que dans le*

un accord historique, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1382_fr.htm

⁴ « Qui profite de l'ouverture à la concurrence des monopoles publics ? », A. Drumeaux et C. Goethals, Revue Politiques et Management Public, 2006.

⁵ J. Vanderburie, Évolution des prix de l'énergie en Belgique, Électricité gaz et mazout de chauffage, Etopia, 2011.

passé », poursuit Christophe Goethals.

La multiplication des tarifications et des opérateurs engendre ainsi une inégalité en matière de service. Une personne ou une entreprise ayant les capacités de comparer ou négocier obtiendra un service potentiellement moins cher ou de meilleure qualité, mettant à mal la notion d'équité propre au service public.

LA FIN DU MONOPOLE PUBLIC

« Le service public doit servir l'intérêt général et non la somme des intérêts individuels, » affirme Xavier Lorent, secrétaire permanent de la CSC services publics. *« Imaginez si l'on demandait aux gens ce que doit être le SPF Finances, il y a fort à parier qu'une majorité ne demande pas davantage de contrôleurs fiscaux. Pourtant, ils sont très utiles à la société, car ils collectent les impôts qui servent à tout le monde. »*

Surtout, une entreprise privée peut-elle au fond remplir une mission de service public ? La nature du secteur privé, n'étant bien évidemment pas en premier lieu de répondre à l'intérêt général, mais bel et bien la réalisation du profit. *« Alors que dans le cas du secteur public, les coûts ne représentent que les dépenses de fonctionnement, cela revient donc moins cher dans l'absolu, »* poursuit Xavier Lorent. *« On est passé d'une logique d'un État producteur, à un État régulateur »* estime, lui, Christophe Goethals. *« La régulation peut très bien fonctionner, tout dépend de la volonté politique. »*

Par ailleurs, ces secteurs ne peuvent être totalement privatisés. Leurs infrastructures demandent des investissements si importants, que pour couvrir l'entièreté du territoire et répondre aux besoins de l'ensemble de la population, ils pourraient difficilement être assumés par des entreprises. Il existe donc un monopole naturel et ces infrastructures restent à charge du contribuable alors que ce sont elles qui génèrent le moins de bénéfices. *« Les entreprises qui utilisent ces réseaux, sont ensuite censés payer le juste coût d'utilisation, »* explique Christophe Goethals.

DEMAIN, VERS UNE ÉDUCATION TOTALEMENT PRIVATISÉE ?

« Il y a 30 ou 40 ans, l'idée de rente était à l'époque accaparée par l'emploi » poursuit Christophe Goethals. *« Ces entreprises publiques étaient de puissants employeurs qui permettaient de réduire le chômage. Cela avait une importante fonction de levier*

économique qui n'existe plus aujourd'hui. Depuis, la rente a glissé au profit des actionnaires qui sont de plus en plus nombreux. »

Dans le cas de l'énergie, ce sont bien souvent des opérateurs nationaux qui ont profité de l'ouverture du marché, comme c'est le cas avec Engie en Belgique pour la fourniture d'énergie. Même si des acteurs locaux ont pu émerger. Le cas de Lampiris, société liégeoise était emblématique. Toutefois, en 2016, le fournisseur d'électricité verte était racheté par le géant pétrolier Total.

On retrouve des exemples similaires dans la téléphonie. T-mobile, opérateur allemand, ou Orange, français, se sont implantés dans de nombreux pays européens. En ouvrant leur capital, ces anciennes entreprises publiques ont dû s'adapter au nom de la compétitivité, notamment en coupant dans l'emploi. Et non sans violence. Le cas d'Orange est symptomatique.

En 2005, passé depuis peu sous la coupe du privé, l'ex-France Télécom s'engage à réduire le nombre de ses employés de 22 000 postes, soit un salarié sur cinq. La justice a depuis révélé que tout avait été alors mis en marche pour pousser les salariés au départ : pressions, humiliations, mises au placard... Dans les deux ans qui ont suivi le lancement de ce plan, pas moins de 58 employés ont mis fin à leurs jours, parfois sur leur lieu de travail, l'un d'entre eux, en s'immolant même par le feu.

Mais à terme, des secteurs comme la santé ou l'éducation pourraient-ils être totalement privatisés et marchandisés à leur tour, alors que ceux-ci voient leurs moyens réduits de plus en plus au nom de l'austérité ?

« La notion de service public n'est pas inscrite dans le marbre. Le service postal public a-t-il encore un sens à l'heure de l'e-mail ? Ou la téléphonie fixe ? On peut remettre en cause toute existence du service public » conclut Christophe Goethals.

CONCLUSION

Le discours néo-libéral laisse à penser que les entreprises privées seraient toujours plus efficaces que les entreprises publiques. Mais pourtant, ce fameux service public n'a pas pour but de réaliser du profit ou d'être rentable, mais bien de produire du lien social, de garantir à tous les citoyens leurs besoins essentiels : de l'éducation à la santé en passant par les moyens de communications.

QUI VEUT LA PEAU DU SERVICE PUBLIC ?

En soi, le service public est donc un bien commun, appartenant aux citoyens et non à quelques personnes. À l'ensemble de ces citoyens donc, de décider de l'avenir du service public.

(TROP) CHERS FONCTIONNAIRES ?

La Belgique est souvent présentée comme plombée par le nombre de ses fonctionnaires. Mais qu'en est-il vraiment ? En 2009, le secteur des administrations publiques employait 828 000 personnes, soit 18,7 % de l'emploi total du pays selon le bureau fédéral du Plan. En tenant compte des services financés par l'État (santé et action sociale), ce sont en tout 1,3 millions d'emplois (soit 29 % de l'emploi total). Par rapport à d'autres pays, cette part de l'emploi public n'a rien de démesurée. Avec moins de 75 employés dans la fonction publique pour 1 000 habitants, la Belgique possède un taux similaire à celui des États-Unis ou du Royaume-Uni, et inférieur à la France, au Canada, ou aux pays scandinaves (160 pour la Norvège) 1. Il est par ailleurs stable depuis 10 ans.

Il est en revanche supérieur par rapport à des pays comme l'Allemagne ou l'Italie (50 employés pour 1 000 habitants). Du point de vue des rémunérations de l'administration publique, le constat est relativement proche. Elles représentent environ 12 % du PIB dans notre pays contre 13 % en France ou 16 % au Danemark, et 8 % en Allemagne. C'est avant tout l'enseignement qui nécessite le plus de ressources avec 5 % du PIB belge.

Par ailleurs, le statut de fonctionnaire semble de plus en plus marginalisé. Alors qu'aujourd'hui huit personnes sur dix sont statutaires, le gouvernement entend donner priorité aux contractuels dans son recrutement. Dans les pouvoirs locaux, cette proportion est déjà à 50/50, selon le ministre fédéral de la fonction publique Steven Vandeput, voire à 80 % de contractuels dans les petites communes, selon la Fédération wallonne des directeurs généraux communaux. Au-delà du simple coût, l'efficacité est-elle optimale ? On utilise des outils venant du privé pour pousser à la productivité comme mettre en place des time sheets pour mesurer l'activité des travailleurs. On rentre dans une logique quantitative, or ce n'est pas le but de faire de la quantité, le but c'est de faire la qualité, explique Xavier Lorent de la CSC.

Le syndicaliste pointe aussi du doigt les diverses réformes de l'État qui ont accentué le fédéralisme du pays. Les réformes de l'État ont participé au découpage du service public. Elles ont engendré des dépenses de fonctionnement servant juste à les faire vivre au détriment de l'efficacité, tranche-t-il. Un constat partagé par des économistes libéraux. Dans un ouvrage paru en février 2, les économistes de la banque Degroof-Petercam se demandent ainsi si toutes ces couches de pouvoir ne génèrent pas des coûts inutiles.

Une action publique plus efficace implique une approche structurelle et une perspective à long terme.

Julien Collinet

Mars 2018

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société : *Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.*

Finance et individu : *Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.*

Finance et proximité : *Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.*

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.